

Conseil d'établissement

Séance ordinaire du 26 avril 2016
Bibliothèque de l'école
19h00 à 21h00
Procès-verbal

Sont présents :

Poste	Nom	Groupe représenté
1-	Catherine Charbonneau	Parent
2-	Sylvie Demers	Parent
3-	Jean-Gabriel Hasbani	Parent
4-	Isabelle Jacques	Parent
5-	Valérie Martinez	Parent
6-	Catherine Mercier	Parent
1-	Émilie Belley	Enseignante
2-	Geneviève Martin	Enseignante
3-	Nancy Meloche	Enseignante
4-	Michaël Ouellet	Enseignant
5-	Cécile Tardif	Secrétaire et représentante du personnel de soutien

Sont également présents à la table du conseil :

	Lison Montambeault	Directrice
	Benoit Morin	Représentant de la communauté
	Karine Lupien	Représentante service de garde
	Chantal Ladouceur	Représentante de l'OPP

Sont absents :

1-	Jean-Sébastien Roy	Parent
2-	Nathalie Huard	Enseignante
3-	Mario Crevier	Commissaire
4-	Sonia Belley	Directrice-adjointe
5-	Jérôme Rouyre	Représentant de la communauté

1 a).

Présence et quorum

Le quorum étant atteint, la séance débute à 19h03. Mme Martinez passe en revue la régie interne. Intervention constructive de deux parents.

2.

Questions du public

Les parents veulent apporter des changements à la régie interne. Ils désirent qu'il y ait un substitut comme parent. La loi ne le permet pas. Ils veulent qu'on ré-ouvre les discussions sur l'ouverture du service de garde lors de la rentrée progressive et la date d'ouverture du service de garde à la rentrée 2016. Suite aux questionnements des parents sur les aspects légaux, Mme Montambeault fera des vérifications avec M. Ménard et assurera un suivi d'ici la prochaine rencontre.

3.

Adoption de l'ordre du jour

**011 - CE
20160426 - 01**

CONSIDÉRANT que Lison Montambeault, la directrice, et Valérie Martinez, présidente du conseil d'établissement, ont élaboré un projet d'ordre du jour;

CONSIDÉRANT que ce projet d'ordre du jour a été préalablement communiqué aux membres;



EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Isabelle Jacques, appuyée par Karine Lupien, il est résolu à l'unanimité;

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé pour la séance ordinaire du 26 avril 2016 du conseil d'établissement de l'école du Vieux-Verger en y apportant les modifications suivantes :

- Enlever le point 8 d) à l'ordre du jour.

4.	Adoption du procès-verbal du 15 mars 2016
011 - CE 20160426 - 02	<p>CONSIDÉRANT que conformément à l'article 69 de la <i>Loi sur l'instruction publique (LIP)</i>, les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 mars 2016 plus de six (6) heures avant la tenue de la présente séance;</p> <div data-bbox="906 457 1003 529" style="text-align: center;"> </div> <p>EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Sylvie Demers, appuyée par Jean-Gabriel Hasbani, il est résolu à l'unanimité:</p> <p>DE DISPENSER la secrétaire de procéder à la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 mars 2016;</p> <p>D'ADOPTER tel que déposé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 mars 2016 du conseil d'établissement de l'école du Vieux-Verger en n'y apportant aucune modification.</p>
5.	Rapport aux représentants parents
5 a).	Comité de parents
	<p>M. Provençal nous parle de la rencontre du 15 mars où on a fait un retour sur le projet de loi 186 qui tombera peut-être dans l'oubli. Retour sur les tempêtes de neige. M. Bouchard a expliqué les décisions prises compte tenu de divers facteurs. Il y aura une meilleure communication à l'avenir. Revue des lignes directrices au niveau des pratiques sur les ristournes des photographes. Le ratio des dîneurs change : 1 pour 20 au préscolaire, 1 pour 40 au primaire. Prix élevé à 243 \$. Il y aura un congrès des comités de parents. Possibilité d'y assister avec budget de formation. Il y a 12 inscriptions à date. Répartition des écoles par classes. Ils ont aussi parlé des classes spécialisées en fonctions des bassins et des besoins et de formation sur les TNI.</p>

5 b).	Comité EHDAA
	Mme Mercier nous parle de la formation sur les plans d'intervention. Changement des classes spécialisées : elles s'en viendraient vers Aylmer. Vieux-Verger va accueillir 3 classes du spectre de l'autisme (TSA) en 2017-2018. Il y aura trois classes en septembre à l'école des Cavaliers pour défis multiples. En septembre, deux classes de dysphasie ouvriront à Rapides-Deschênes.
5 c).	Comité de l'OPP
	La présidente, Mme Chantal Ladouceur, a dû quitter. Mme Montambeault parle de la vente de chocolat. Les résultats ne sont pas encore officiels, mais entre 6 000 \$ et 7 000 \$. Le marchethon aura lieu au début du mois de mai. La vente de garage est prévue le 28 mai. Pour la semaine des services administratifs, les bureaux ont été décorés et il y aura des surprises quotidiennes durant la semaine des services de garde. L'OPP aimerait installer des tables d'addition, de soustraction et de multiplication dans les escaliers.
6.	Informations et suivis
6 a).	État de la situation 2016-2017
	Gestion des surplus
	Le portrait prévisionnel à ce jour parle de 6 élèves en surplus en 1 ^{re} année, de 9 élèves en 3 ^e année et de 2 élèves en 6 ^e année. Ceci ne tient pas compte des possibles reprises de niveau.
	Portes ouvertes préscolaire
	La journée porte ouverte aura lieu le 25 mai en après-midi. Elle permet de bien répartir les élèves dans les groupes.

6 b).	Cour d'école
	Mme Jacques présente la répartition budgétaire. Réparation d'asphalte, traçage de lignes au sol, verdissement. L'aménagement jardinage se fera avec l'arrivée des classes TSA. Il y aura transformation de jeux existants. La commission scolaire recommande de ne pas faire de traçage sur les murs d'école. Pas de cibles au mur non plus. Le mobilier urbain, soit deux bancs de l'amitié ainsi qu'une table de pique-nique seront fabriqués par le centre de formation professionnelle éventuellement. Il y aura plantation d'arbustes plus tard. Un souhait : qu'il y ait éventuellement des classes vertes.
6 c).	Suivi ouverture du service de garde en août
	Processus d'embauche du personnel
	Jean-Éric Lacroix a été contacté face au processus d'embauche. Il y aura une mise à l'essai. Vers le mois de juin, tous les éducateurs en place seront recommandés pour la prochaine année. La commission scolaire pourrait offrir dès juillet un contrat à ses éducateurs et éducatrices. Ainsi, il y aurait moins de postes à offrir à la dernière minute au mois d'août.
	Nombre de SG débutant à la rentrée
	Le nombre de services de garde débutant avant la rentrée est de 8. Il y a 16 services de garde qui n'ouvrent pas leurs portes avant le début des classes.
7.	Correspondance
	s/o.
8.	Travaux du conseil
8 a).	Frais aux parents 2016-2017
	o Activités et sorties éducatives
011 - CE 20160426 - 03	PRÉAMBULE La liste des activités prévues pour l'an prochain par niveau est présentée en vue d'être approuvée en bloc. Le coût total par élève doit être inférieur à 30 \$ dans l'ensemble des classes.

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 77.1 et dans le respect de l'article 7, 2^e et 3^e paragraphes de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, Madame Lison Montambeault, directrice, doit proposer à son conseil d'établissement pour approbation les frais chargés aux parents par l'école;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 212.1 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, le conseil des commissaires de la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais a adopté une politique relative aux contributions financières qui peuvent être demandées aux parents;

CONSIDÉRANT que les frais chargés aux parents par Madame Lison Montambeault, directrice de l'école du Vieux-Verger tiennent compte des politiques de la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais dans ce domaine;

CONSIDÉRANT que les frais chargés aux parents proposés par Madame Lison Montambeault, directrice de l'école du Vieux-Verger, ont été élaborés avec la participation des enseignants;



EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Catherine Mercier, appuyée par Michaël Ouellet, il est résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER les frais qui seront à la charge des parents des élèves de l'école du Vieux-Verger pour l'année scolaire 2016-2017, dont copies sont jointes au présent procès-verbal (annexes 1a à 1g) pour en faire partie intégrante.

○ Cahiers d'activités demandés

PRÉAMBULE La liste des cahiers a été un peu modifiée par rapport à l'an dernier dépendant des niveaux. La mise à jour des prix apparaît sur chaque feuille.

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 77.1 et dans le respect de l'article 7, 2^e et 3^e paragraphes de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, Madame Lison Montambeault, directrice, doit proposer à son conseil d'établissement pour approbation les frais chargés aux parents par l'école;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 212.1 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, le conseil des commissaires de la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais a adopté une politique relative aux contributions financières qui peuvent être demandées aux parents;

CONSIDÉRANT que les frais chargés aux parents par Madame Lison Montambeault, directrice de l'école du Vieux-Verger tiennent compte des politiques de la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais dans ce domaine;

CONSIDÉRANT que les frais chargés aux parents proposés par Madame Lison Montambeault, directrice de l'école du Vieux-Verger, ont été élaborés avec la participation des enseignants;



EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Isabelle Jacques, appuyée par Émilie Belley, il est résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER la liste des cahiers d'activités, dont copies sont jointes au présent procès-verbal (annexes 2a à 2g) pour en faire partie intégrante.

DE MANDATER Madame Lison Montambeault, directrice, pour qu'elle achemine les listes appropriées aux parents des élèves en temps voulu.

○ **Matériel périssable, reproduction et agenda**

PRÉAMBULE La liste du matériel périssable, ajustée selon les besoins de chaque niveau, de même que les montants pour la reproduction et l'agenda sont déposés.

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 77.1 et dans le respect de l'article 7, 2^e et 3^e paragraphes de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, Madame Lison Montambeault, directrice, doit proposer à son conseil d'établissement pour approbation les frais chargés aux parents par l'école;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 212.1 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, le conseil des commissaires de la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais a adopté une politique relative aux contributions financières qui peuvent être demandées aux parents;

CONSIDÉRANT que les frais chargés aux parents par Madame Lison Montambeault, directrice de l'école du Vieux-Verger tiennent compte des politiques de la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais dans ce domaine;

CONSIDÉRANT que les frais chargés aux parents proposés par Madame Lison Montambeault, directrice de l'école du Vieux-Verger, ont été élaborés avec la participation des enseignants;



EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Catherine Charbonneau, appuyée par Isabelle Jacques, il est résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER la liste du matériel périssable, de reproduction et coût de l'agenda, dont copies sont jointes au présent procès-verbal (annexes 2a à 2g) pour en faire partie intégrante.

DE MANDATER Madame Lison Montambeault, directrice, pour qu'elle achemine les listes appropriées aux parents des élèves en temps voulu.

○ **Liste du matériel scolaire**

PRÉAMBULE La liste du matériel scolaire a été revue pour l'an prochain et est présentée au conseil d'établissement pour approbation.

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 77.1 et dans le respect de l'article 7, 2^e et 3^e paragraphes de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, Madame Lison Montambeault, directrice, doit proposer à son conseil d'établissement pour approbation les frais chargés aux parents par l'école;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 212.1 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, le conseil des commissaires de la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais a adopté une politique relative aux contributions financières qui peuvent être demandées aux parents;

CONSIDÉRANT que les frais chargés aux parents par Madame Lison Montambeault, directrice de l'école du Vieux-Verger tiennent compte des politiques de la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais dans ce domaine;


CONSIDÉRANT que les frais chargés aux parents proposés par Madame Lison Montambeault, directrice de l'école du Vieux-Verger, ont été élaborés avec la participation des enseignants;



EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Sylvie Demers, appuyée par Michaël Ouellet, il est résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER la liste du matériel scolaire, dont copie est jointe au présent procès-verbal (annexe 3) pour en faire partie intégrante.

DE MANDATER Madame Lison Montambeault, directrice, pour qu'elle achemine les listes appropriées aux parents des élèves en temps voulu.

	Demande de prolongation de 15 minutes à la rencontre
	Il est 21 heures 05 minutes et Mme Martinez fait une demande pour pouvoir continuer la rencontre.
8 b).	OPP
	Plan d'activités 2016-2017 et son budget
011 - CE 20160426 - 04	<p>PRÉAMBULE L'OPP nous soumet son plan d'activités qui inclut les montants demandés pour la prochaine année afin de compléter tous les projets, les campagnes de financement proposées</p> <p>CONSIDÉRANT que l'OPP fait la promotion du projet éducatif (article 96,2 de la <i>LIP</i>), soit ici l'orientation 2 : Nous offrons un milieu stimulant et sécurisant afin de cultiver, chez nos élèves, le respect de soi et d'autrui;</p> <p>CONSIDÉRANT que le C.É. désire organiser des services éducatifs autres que ceux prévus au régime pédagogique (art. 90 de la <i>LIP</i>);</p> <p>CONSIDÉRANT que l'article 94 de la <i>Loi sur l'instruction publique (LIP)</i> donne au conseil d'établissement de l'école du Vieux-Verger le pouvoir, au nom de la commission scolaire, de solliciter et recevoir toute somme d'argent par don, legs, subvention ou autres contributions bénévoles de toute personne ou de tout organisme public ou privé désirent soutenir financièrement les activités de l'école;</p> <div style="text-align: center;">  </div> <p>EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Karine Lupien, appuyée par Geneviève Martin, il est résolu à l'unanimité :</p> <p>D'ADOPTER le plan d'activités 2016-2017 et son budget dont copie est versée en annexe au présent procès-verbal (annexe 4) pour en faire partie intégrante.</p>
8 c).	Service de garde 2016-2017
	Activités et sorties éducatives
011 - CE 20160426 - 05	<p>PRÉAMBULE Mme Lupien nous présente un tableau de ce qui est prévu pour l'an prochain. Plusieurs activités auront lieu à l'école pour diminuer les frais aux parents.</p>

CONSIDÉRANT le point 2.2 des règlements du service de garde de notre école qui stipule qu'un tarif supplémentaire, en lien avec le coût réel, peut être exigé aux journées pédagogiques pour les enfants dont les parents les ont inscrits à cette activité;

CONSIDÉRANT que la proposition de Mme Lison Montambeault, la directrice, a été élaborée avec la participation des membres du personnel du service de garde;

CONSIDÉRANT que le service régulier sera offert aux parents des élèves ne participant pas aux activités spéciales si le nombre le permet, tel que stipulé dans la politique sur la contribution financière exigée des parents de la CSPO;

CONSIDÉRANT que le conseil d'établissement peut exiger une contribution financière de la part des utilisateurs de ces services, conformément à l'article 91, 1^{er} par. de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, et que ces revenus, tout comme ces dépenses s'ajoutent au budget de l'école;



EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Sylvie Dermers, appuyée par Isabelle Jacques, il est résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER la programmation des activités de l'année scolaire 2016-2017 proposée par Madame Karine Lupien, technicienne au service de garde, dont copie est jointe au présent procès-verbal (annexe 5) pour en faire partie intégrante et que soient réclamés aux parents qui choisiront d'inscrire leur enfant les frais encourus tels que stipulés à la programmation d'activités;

○ Règles de fonctionnement

011 - CE
20160426 - 06

PRÉAMBULE Quelques points ont été retravaillés ou corrigés, mais dans l'ensemble, il y a très peu de changements.

CONSIDÉRANT que le conseil d'établissement de l'école du Vieux-Verger doit approuver les règles de fonctionnement du service de garde, proposées par Madame Lison Montambeault, la directrice;

CONSIDÉRANT qu'une révision annuelle des règles de fonctionnement du service de garde est nécessaire;

CONSIDÉRANT que la proposition de la directrice a été élaborée avec la participation du personnel du service de garde;



EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Michaël Ouellet, appuyé par Émilie Belley, il est résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER les règles de fonctionnement 2016-2017 de l'école du Vieux-Verger, telles que proposées par Madame Lison Montambeault, la directrice, dont copie est versée en annexe au présent procès-verbal (annexe 6) pour en faire partie intégrante.

9.

Varia

s/o.

10.

Levée de la séance

011 - CE
20160426 - 07

CONSIDÉRANT que l'ordre du jour est épuisé et que le temps est dépassé;



EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Isabelle Jacques, appuyée par Catherine Charbonneau, il est résolu à l'unanimité :

DE LEVER l'assemblée de la séance ordinaire à 21 h 19.

Valérie Martinez
Présidente du conseil d'établissement

Le 26 avril 2016
Date

Lison Montambeault
Directrice

Le 26 avril 2016
Date